

Présents :

Elus	L. Linares	2 ^e vice-président de Sète Agglopolé Méditerranée, conseiller municipal délégué à l'aménagement durable et à la transition démocratique
Administration	S. Durand	Directrice transition démocratique, écologique et vie associative
	A. Forestier	Agent DPL
Habitants	10 personnes	

Ordre du jour

1. Bilan fonctionnement du comité habitants
2. Réponses des élus aux questions soumises par le comité

Introduction – Loic Linares et Jean-Louis Bonneric

- Rappel du cadre général de la DPL avec 3 niveaux de démocratie : Démocratie par projet ; par instances ; de proximité [lien hypertexte page de présentation DPL]
- Rappel du cadre des comités habitants : règles de fonctionnement [lien hypertexte charte]
- Rappel des principales étapes : année 1 (2021) = diagnostic ; année 2 (2022) = (re)mise en place

1. Bilan fonctionnement du comité habitants

Mise en place du Comité

Trois réunions ont eu lieu. La mise en place du comité s'est faite relativement tard ce qui explique la proposition tardive de notre principal projet et l'abandon de certaines idées : Halloween entre autres. L'idée retenue est la suivante : planter des arbres qui seront symboliquement parrainés par les enfants nés dans l'année.

2. Réponses des élus aux questions soumises par le comité

2.1. Projet de parrainage des arbres

Membres du comité habitants

Idée projet de parrainage d'arbres par les enfants nés l'année de plantation ; avec événement autour de la plantation de l'arbre. Gestion ultérieure par les habitants (arrosage, élagage...).

Idée de départ 1 arbre = 1 enfant mais irréalisable donc pourquoi pas réduire, faire par groupe de naissance.

Elu référent

Volonté forte des élus pour végétalisation mais manque de moyens humains pour gérer. L'idée des habitants en charge de l'arrosage intéressante en ce sens. 1 arbre parrainé symboliquement par les enfants nés dans l'année déjà plus réalisable. Projet non éligible au budget de 2000euros annuel, destiné à la mise en place d'animations dans le quartier. Ce projet-là concerne de l'investissement. Cela doit faire l'objet d'un arbitrage des élus. Si validation, réunion technique à mettre en place pour précisions des modalités de gestion, avec engagement des habitants.

2.2. Bassin de rétention des eaux pluviales

Membres du comité habitants

Programmation ? Intégration paysagère prévue ? Lien avec projet « un arbre par enfant » possible ?

Elu référent

Bassin de 25 000m³ pour un versant de 200Ha. Capacité théorique de vidage en 24h. Réutilise l'écoulement naturel mais pas au même rythme et allège le réseau pluvial existant. Terrassement mars, opérationnel en avril et ensuite intégration paysagère pour faire de la replantation avec essences locales et suivi sur 3 ans.

2.3. Usages dans la Gardiole : possible limitation de la chasse ?

Membres du comité habitants

Promeneurs et chasse en garrigue problématique. Possibilité d'arrêté local pour une interdiction le mercredi ou dimanche ?

Elu référent

Le cadre est défini au niveau national. Plan de gestion du massif de la Gardiole mis en place entre 2008-2014 avec objectifs partage des usages. Nous avons pu obtenir des principes : coordination des équipes, barrières posées par communes (limiter voitures), information battues sangliers (obligation de l'indiquer). Une application a été créée pour indiquer zones et jours battues. La ville relaie par son site et sa page Facebook depuis. Débat sur jours de chasse : au moins un jour sans chasse (mercredi) pour l'instant c'est non mais nous continuons les négociations. Nécessité de garder des battues car dégâts à cause des sangliers mais meilleur équilibre à trouver. Les chasseurs ont le droit avec eux, demies journées de trêve selon leur bon vouloir. Conflits d'usages nombreux constatés. Depuis 2014, dialogue plus difficile. Premier sujet gestion globale du massif à voir avec agglomération et deuxième sujet : rencontrer président syndicat Frontignan et demander spécifiquement pour gestion sur Frontignan.

2.4. Aménagements pour les mobilités douces

Membres du comité habitants

Qu'en est-il du balisage des sentiers pour les promeneurs ?

Pistes cyclables : pas de connexion entre les différentes parties de piste cyclable ?

Sont-ils prioritaires partout ? Il n'y a pas de piste sur le BUC ? Les vélos sont-ils prioritaires et peuvent-ils prendre des axes à contre-sens ? (ex : ave. des Carrières)

Elu référent

Sujet abordé lors de la mise en place du plan de gestion du massif de la Gardiole : sentiers avec fédération rando et projet de pistes cyclables. Marquage effectué plus haut sur le Massif car lien PR mais pas au niveau du parcours de santé. Par contre il y a une carte à l'entrée de la boucle avec le détail. Plusieurs sentiers balisés autour donc : col tortue, abbaye St Félix, Cible.

Schéma de développement des modes doux existant depuis 10 ans qu'il nous faudrait retravailler ensemble. Bénéfice de l'expertise de l'association locale la Roue Libre de Thau. Sujet à traiter avec tous les comités habitants pour bénéficier de vos expertises d'usages. Sur le BUC, les portions à 30km/h sont prévues pour être des voies partagées. Quand largeur suffisante : piste autrement c'est voie partagée en zone 30. Il nous faut réfléchir ensemble à un plan de balisage. Pour la circulation en sens inverse ou sur trottoir partagé, il faut la largeur suffisante.

2.5. Dépôt d'ordures/Poubelles

Membres du comité habitants

Dépôts récurrents au niveau des espaces où il y a des poubelles. Dans certaines résidences, poubelles collectives à l'intérieur, d'autres à l'extérieur : pourquoi ? Dans les immeubles comment cela se passe ?

Poubelles laissées sur trottoir toute la journée devant portail par des particuliers aussi.

Elu référent

Un vaste sujet soulevé par d'autres comités ; sujet de compétence de l'agglomération.

Selon l'habitat et dessertes possibles, bacs individuel/collectifs roulants ou containers enterrés collectifs. Les résidences doivent rentrer leurs bacs roulants. Quand cela pose problème les syndicats de copropriétés sont saisis par courriers. Le garde champêtre veille par ailleurs pour lutter contre les dépôts sauvages. La ville fait le relai avec les services de l'agglomération.

Travail en cours sur l'intégration des bacs en ville pour un mobilier un peu plus attrayant visuellement.

Proposition : menez un travail analytique pour référencer les lieux qui posent problème. Si c'est lié à une résidence ou non. Et la ville peut soumettre à l'agglomération et se faire le relai d'une réponse.